

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

Séance du : 6 janvier 2026

Marché d'acquisition de produits chimiques
Convocation du : 30 décembre 2025
- Lots 01,02,04

(n°2024043)

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 19

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

N° BC_2026_0001

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Christian DUPESSEY, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS, Yves CHEMINAL, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Patrick ANTOINE, Véronique FENEUL, Nadine JACQUIER, Marie-Jeanne MILLERET

Excusés :

Anny MARTIN, Jean-Paul BOSLAND

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC_2024_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-13 de son annexe,

A l'issue d'une consultation engagée en appel d'offres ouvert le 9 octobre 2025 pour le compte d'Annemasse - Les Voirons Agglomération, un avis de marché a fait l'objet d'une publication au JOUE, au BOAMP et sur le profil d'acheteur en vue de la passation de l'accord-cadre de fourniture de produits chimiques. La consultation est allotie comme suit :

Lots	Désignation
1	Chlorure ferrique
2	Agents flocculants
3	Hypochlorite de sodium
4	Chlore gazeux

Le lot n°03 – Hypochlorite de sodium est passé selon une procédure distincte de la présente consultation.

Les trois lots font l'objet d'accords-cadres à bons de commande avec un montant maximum par période, fixé à :

- 312 000,00 € HT par période pour le lot n°1
- 73 200,00 € HT par période pour le lot n°2
- 22 000,00 € HT par période pour le lot n°4

La durée initiale de chacun des lots est fixée à 12 mois, reconductible trois fois de manière tacite pour une durée respective de 12 mois, soit 48 mois maximum.

La date limite de remise des offres a été fixée au Lundi 10 novembre 2025 à 12h00.

A cette date, 8 offres sont parvenues dans les délais, soit :

- 4 offres pour le lot n°1
- 3 offres pour le lot n°2
- 1 offre pour le lot n°4

Aucune offre n'a été réceptionnée hors délai.

L'analyse de celles-ci a été réalisée conformément aux dispositions prévues par le Règlement de la Consultation, dont les critères retenus pour le jugement des offres ont été définis et pondérés de la manière suivante :

Pour les lots 01,02 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	40.0 %
<i>1.1 - Qualité des fournitures (fiches de sécurité, fiches techniques, pureté)</i>	60.0 %
<i>1.2 - Organisation, moyens humains et matériels, sécurité, assistance technique mise en œuvre pour la bonne exécution du marché</i>	40.0 %
2-Prix des prestations	50.0 %
3-Délai de livraison	10.0 %

Pour le lot 04 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	30.0 %
<i>1.1 - Qualité des fournitures (fiches de sécurité, fiches techniques, pureté)</i>	60.0 %
<i>1.2 - Organisation, moyens humains et matériels, sécurité, assistance technique mise en œuvre pour la bonne exécution du marché</i>	40.0 %
2-Prix des prestations	60.0 %
3-Délai de livraison	10.0 %

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 16 décembre 2025. Celle-ci a :

- approuvé les propositions de notation et de classement telles que présentées au rapport d'analyse des offres ;
- attribué les accords-cadres aux soumissionnaires suivants :

Pour le lot n°01 :

Nom soumissionnaire	Montant annuel estimatif € TTC (DQE)
KEMIRA	304 800,00 €

Soit 1 219 200,00 € TTC pour 4 ans

Pour le lot n°02 :

Nom soumissionnaire	Montant annuel estimatif € TTC (DQE)
---------------------	--------------------------------------



SNF	70 195,20 €
-----	-------------

Soit 280 780,80 € TTC pour 4 ans

Pour le lot n°04 :

Nom soumissionnaire	Montant annuel estimatif € TTC (DQE)
GAZECHIM	74 666,42 €

Soit 298 665,68 € TTC pour 4 ans

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les accords-cadres d'acquisition de produits chimiques (lots 01,02 et 04) sur la base des montants et dans les conditions telles qu'énoncées ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.